



Livret d'accueil



*Ce qu'est
notre Société*

*Ce que sera
votre vie
à La Mure.*

1 Organigramme du
groupe La Mure

2 Livret d'accueil

3 Livret social

ret
cial

LA MURE

BIENVENUE

V

OUS êtes maintenant membre de
notre Société.

LA MURE, c'est-à-dire ses Dirigeants, son
Comité d'Entreprise, son Personnel, vous
souhaitent la Bienvenue.

Nous désirons que vous trouviez dans notre
Société une ambiance vivante et dynamique,
un climat de bonne collaboration et de
confiance réciproque.

Cette brochure doit contribuer à vous fami-
liariser avec votre nouveau milieu de travail
par une meilleure connaissance de la vie
de notre Société.

NOUS VOUS DISONS :

BONNE RÉUSSITE !



Société Anonyme au Capital de 845.091.000 francs
Siège Administratif : 47, avenue Alsace-Lorraine, GRENOBLE
Téléphone : 44-64-26 et la suite
Siège Social : 25, rue de Chateaudun, PARIS (9^e)

LIVRET REMIS

à Monsieur :

Adresse :

Vous êtes affecté à :

Votre Chef direct est :

Les renseignements que vous avez intérêt à posséder sont :

— l'adresse de votre lieu de travail :

— le numéro de téléphone :

— votre numéro d'immatriculation à la S.S. :

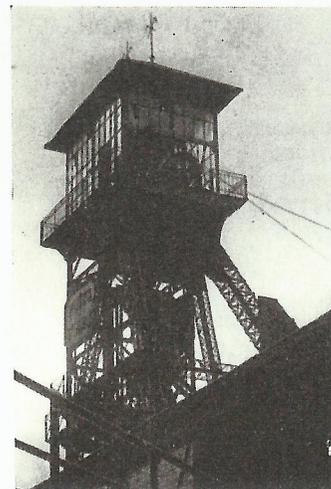
— votre numéro d'immatriculation aux A.F. :

— votre numéro d'immatriculation à la Caisse des Cadres :

— le numéro de votre pension éventuelle :

soit pourcentage :

— indications diverses :



HISTORIQUE

LA MURE, Entreprise plus que centenaire, vous raconte son histoire.

1806

Origine de la COMPAGNIE DES MINES D'ANTHRACITE DE LA MURE dont l'extension de la production permettra le développement industriel de la région des Alpes:

1856

Création du premier entrepôt de vente au détail des charbons, point de départ du développement de la structure commerciale future.

1856 - 1924

De nouveaux dépôts et Agences sont mis en place alors que parallèlement LA MURE développe progressivement la distribution des charbons de toutes origines.

1924

LA COMPAGNIE DES MINES D'ANTHRACITE DE LA MURE se consacre exclusivement à l'extraction du charbon et confie la vente de l'intégralité de ses produits à la SOCIÉTÉ LA MURE.

1928

Quelques produits des mines de LA MURE se heurtent à des difficultés d'écoulement. LA MURE lance sur le marché les poêles à feu continu « Ciney » spécialement conçus pour l'utilisation de grains durs d'anhracite.

1932

LA MURE s'introduit sur le marché des fuels et devient concessionnaire exclusif de « Toneline » sur 6 départements.

1932 - 1940

LA MURE organise dans le Sud-Est un réseau de distribution de produits pétroliers alimenté par deux grands dépôts d'hydrocarbures : LE POUZIN (Ardèche) et SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or).

4

Ci-contre dépôt du Pouzin

1946

La loi de nationalisation des Mines prive la SOCIÉTÉ LA MURE de son support industriel. Les MINES D'ANTHRACITE DE LA MURE sont rattachées aux CHARBONNAGES DE FRANCE sous l'appellation « HOUILLÈRES DU BASSIN DU DAUPHINÉ ».

LA MURE oriente davantage son activité vers la branche « Pétroles » et le Confort-Ménager.

1946 - 1956

La structure de base de la branche « Pétroles » est complétée et largement développée.

SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

- par des participations dans des Sociétés de recherche de pétrole, plus particulièrement par une participation dans la Société des Pétroles de VALENCE.
- par une prise d'intérêts dans la Société FOREX, spécialiste des forages de pétrole.



SUR LE PLAN DU RAFFINAGE

- par une participation importante dans les Raffineries de Pétrole de la GIRONDE.

SUR LE PLAN DU STOCKAGE

- par des participations financières dans les dépôts pétroliers, ports pétroliers du HAVRE, de MARSEILLE, de PARIS, de GIVORS.
- par la mise en chantier, à GRENOBLE, d'un important dépôt d'hydrocarbures (16.000 m³) et par l'extension des anciens dépôts.

SUR LE PLAN DE LA DISTRIBUTION

- par la mise en place d'un réseau de revendeurs et pompistes.
- par le rachat de plusieurs petites sociétés.

LA MURE est devenue une importante Société Pétrolière ; de même les branches Charbon et Confort Ménager poursuivent leur marche en avant.

Dans le même temps, un effort prolongé d'organisation dote LA MURE d'un système comptable de qualité.

1957

La Société LA MURE a fêté, en 1957, un siècle et demi d'existence.

LA MURE EN FRANCE

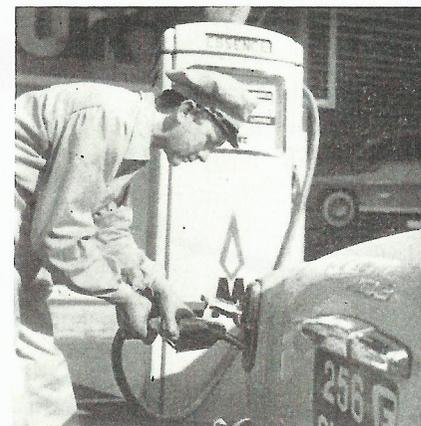


Nos organismes de Vente, nos dépôts de Gros, nos stations-services, nos magasins sont présents à :

		Tél.
AIN	OYONNAX : 173, r. Anatole-France	5.18
	BOURG : 44, rue du Peloux 27, rue Maréchal-Foch.	2.93
ALLIER	MOULINS : 89, route de Lyon	0.34
ALPES-MARIT.	NICE : Boulevard Raimbaldi, 10, bd de l'Armée-d.-Alpes	558.01
	32, rue Hôtel-des-Postes. 6, bd Risso. Rue Lamartine.	
ARDECHE	ANNONAY : 51, bd de la République	1.16
	AUBENAS : Relais Bellevue.	
	LE POUZIN : Dépôt relié au fer et à l'eau	11

		Tél.
BOUCHES-DU-RH.	MARSEILLE : 2, r. Ed.-Rostand 171, rue de Rome. Rue d'Anthoine. 1, rue Alphonse-Daudet. ORGON : R. N. 7 PENNES-MIRABEAU : La Gavotte.	Dr. 32.53 50
COTE-D'OR	BEAUNE : 92, fbg Saint-Nicolas DIJON : 5, rue Vaillant ST-JEAN-DE-LOSNE : Dépôt relié au fer et à l'eau	14 32.58.95 47
DOUBS	BESANÇON : 56, route de Dôle, R. N. 73	22.89
DROME	ROMANS : 29, av. Gabriel-Péri VALENCE : 20, rue Chevandier	0.86 0.90
GIRONDE	BORDEAUX : 63, rue Saint-Rémi 9, c. du Raccordement 23, route de Toulouse.	44.76.88 48.58.00
ISERE	BOURGOIN : av. Maréchal-Leclerc JALLIEU : 148, rue de la Libération CHAPAREILLAN : R. N. 90. GRENOBLE : Siège administratif : 44.64.26 jusqu'à 30 47, av. Alsace-Lorraine. Rue Denfert-Rochereau. Rue Général-Mangin 8, r. du 4-Septembre La Buisserate. R. N. 75 VIENNE : 2, cours de Verdun VOIRON : 17, av. L.-J.-Tardy	00.00 44.64.26 jusqu'à 30 44.42.75 44.48.42 44.62.24 3.31 1.17
JURA	LONS-LE-SAUNIER : 1, bd J.-Ferry 23, rue Lafayette. SALINS : 5, av. Aristide-Briand et 32, rue de la Liberté	5.13 37
LOIRE	ST-ETIENNE : 43, r. de la Montat E2 8, avenue de la Libération.	43.16
HAUTE-LOIRE	LE PUY : 26, place du Breuil	3.09
LOT-ET-GAR.	AGEN : 59, av. Jean-Jaurès et 6, place Michelet.	2.16

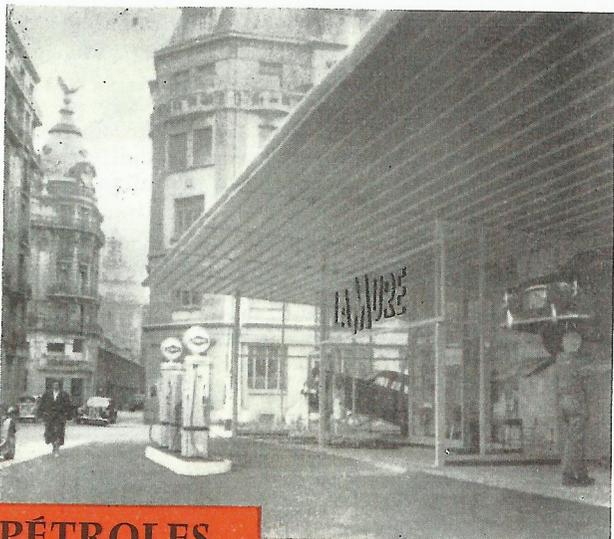
RHONE	LYON : 11, rue de l'Hôtel-de-Ville. 40, rue de la Villette. 53, c. de la Liberté 53, rue Hénon 10, rue Victor-Hugo. VÉNISSIEUX : 79, r. Roger-Sallengro	Tél. MO 55.55 MO 20.01 TE 85.53 PA 70.81
SAONE-et-LOIRE	MAGON : 35, rue Victor-Hugo Port fluvial. CHALON-SUR-SAONE : Route de Paris.	0.44
SAVOIE	CHAMBÉRY : 25, av. de la Boisse 3, place de l'Hôtel-de-Ville. Chambéry-le-Vieux.	1.15
HAUTE-SAVOIE	ANNECY : 24, avenue de Chambéry 5, rue de la République. SALLANCHES : rue Faucigny THONON-LES-BAINS : Av. J.-Ferry	4.53 88
SEINE	PARIS : Siège social : 25, rue de Châteaudun 75, rue Saint-Lazare 58, bd Diderot 100, av. Denfert-Rochereau. PANTIN : Rue Ernest-Renan, MALAKOFF, 26, av. Pierre-Brossolette	TRU 11.03 TRI 95.90 DID 60.27
VAUCLUSE	AVIGNON : 20, rue Pierre-Sémard 8, place Pie. COURTHÉZON : Relais du Mistral, R. N. 7	5.44 108



Nos stations de distribution constituent une véritable « chaîne de service » répartie sur ces départements.

NOTRE ACTIVITÉ

telle qu'elle se présente en 1957



PÉTROLES

Tous les carburants et combustibles liquides sont distribués, au départ des raffineries, et des dépôts de mer pour les produits d'importation, en passant par nos dépôts de l'intérieur au moyen d'un parc de 47 véhicules citernes.

Nos dépôts sont ravitaillés soit par eau, soit par nos wagons citernes, soit par camions gros porteurs. Les lubrifiants sont préparés par nos usines de VENISSIEUX et de PANTIN.

Nous distribuons environ 2% de la consommation française de carburant et près de 4% de la consommation des combustibles liquides fluides.

Cette branche d'activité représente approximativement 70% du chiffre d'affaires de notre Société.

CHARBONS



La distribution en gros et au détail des charbons français et des charbons d'importation dans nos 25 chantiers équipés de matériel moderne s'effectue avec un parc de véhicules récents et par un personnel de qualité.

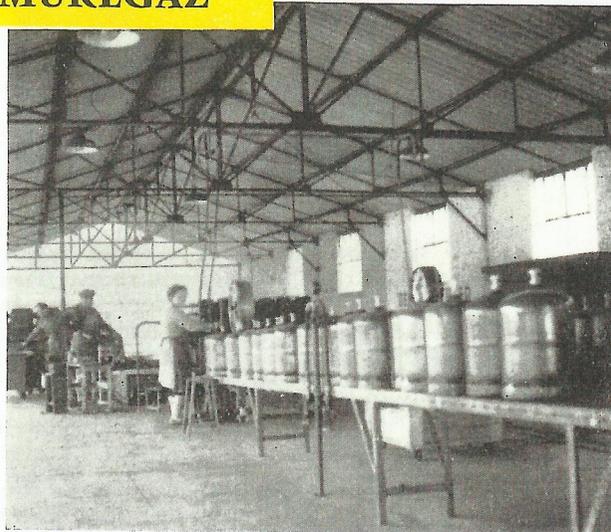
Nous distribuons 2% des charbons français domestiques et 3% avec nos Filiales.

Cette branche d'activité représente environ 25% du chiffre d'affaires de notre Société.

CONFORT MÉNAGER



MUREGAZ

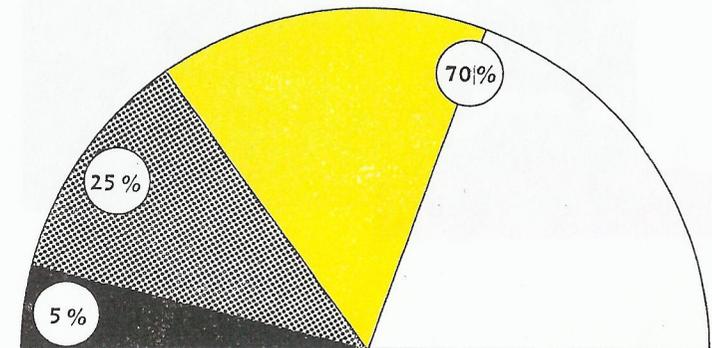


Nos négociants distributeurs, notre chaîne de magasins spécialisés présentent un matériel de classe incontestable des marques éprouvées,

CINEY, (poêle à feu continu),
AEROFLAM, (cuisinière à feu continu),
POTEZ SEMAP, (poêle à mazout),
SATAM, (réfrigérateur),
COCOTTE-MINUTTE, etc...

dont nous assurons la représentation dans de nombreuses foires, permettant un développement toujours grandissant de nos ventes.

Notre chaîne de revendeurs butane « MUREGAZ » s'étend de plus en plus.



122.000 m³ de produits blancs : essence - super - pétrole - gas-oil. La Mure est au 11^e rang des Sociétés françaises.

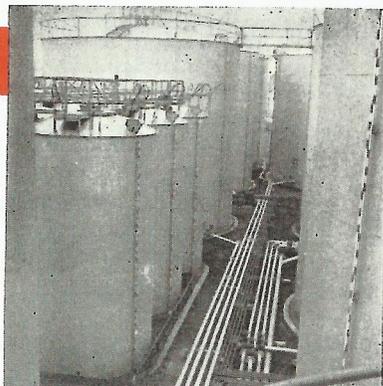
128.000 t. de produits noirs : fuels. La Mure est au 7^e rang des Sociétés françaises.

Confort ménager, 26.000 appareils.

316.000 t. de charbons français ou d'importation.

Les ventes de la Société La Mure, en 1956, ont représenté un chiffre d'Affaires de 14 milliards.

NOS FILIALES



Un certain nombre de Filiales prolongent l'activité de la Société en France et à l'étranger. Parmi elles, citons :

EN FRANCE

A GRENOBLE

LA BANQUE LA PRUDENCE

LUTETIA — Société financière — Société de crédit

MARENNES — Construction de foyers à charbon
THERMO-TECHNIQUE — Etude et réalisation d'installation de chauffage

SOMACAL — Représentation de matériel

A PARIS

COMPAGNIE FRANCO-ANGLAISE DE CHARBONNAGES
— Importation de charbon et affrètements

TECHNICALOR — Appareils et études d'installation de chauffage

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE DE CARBURANTS à GENNEVILLIERS —
Dépôt pétrolier

A BORDEAUX

SOCHAR — Importation de charbon et vente en gros

HUDSON — Charbon détail

VIVÈZ — Charbon détail

SOGEAC — Confort-ménager en gros

A AIX-LES-BAINS

DUMOLLARD — Charbons et matériaux de Construction

A CHAMONIX

CHANTIERS REUNIS LA MURE ET STREICHENBERGER
— Charbon, pétrole, gaz

AU MAROC

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES
et cinq Sociétés filiales actives

EN SUISSE

A GENÈVE

LA MURE ET MONTANT — Combustibles et appareils ménagers

A LAUSANNE

SOPROCHAR — Combustibles, appareils et installation de chauffage

EN ITALIE

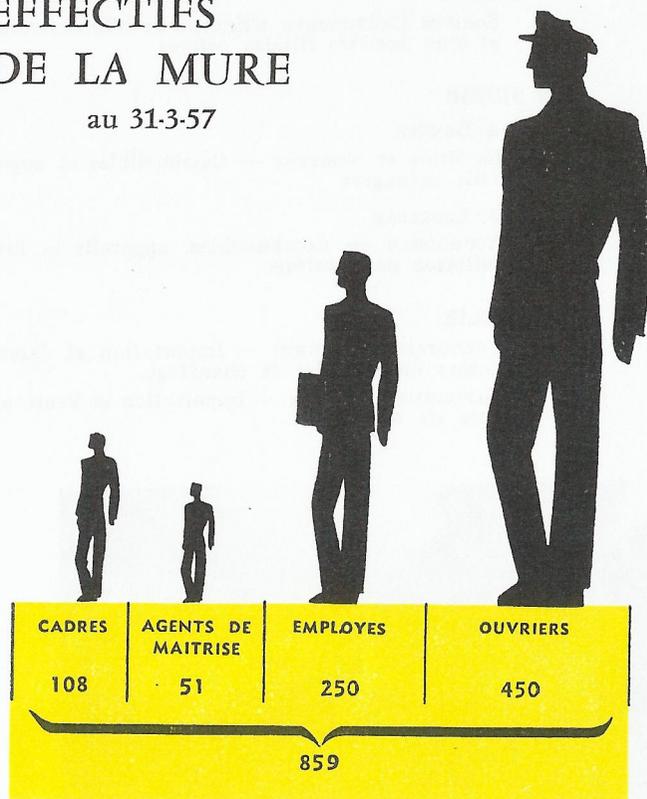
TECNOTERMO à TURIN — Importation et fabrication de matériel de chauffage.

CARBOMURE à TURIN — Importation et vente en gros de charbon.



EFFECTIFS DE LA MURE

au 31-3-57



CONDITIONS DE TRAVAIL

AVANT L'ENGAGEMENT

Votre candidature a été examinée, les renseignements que vous avez fournis ont été étudiés. Dans certains cas, vos dispositions et vos aptitudes ont été vérifiées par un examen psychotechnique passé par un spécialiste.

Les parents proches d'un membre du personnel ne peuvent être engagés à la Société, sauf pour les stations-service qui sont tenues par le mari et la femme.

ENGAGEMENT

Lorsque vous avez été engagé, les conditions d'essai, vos fonctions et le lieu où elles s'exerceront, votre rémunération et ses modalités vous ont été précisées.

Pour la constitution de votre dossier, divers renseignements vous ont été demandés.

La Société fait elle-même les formalités d'inscription auprès de la Caisse de la Sécurité Sociale.

CONVENTION COLLECTIVE

Les conditions de travail au sein de notre Société sont régies par la Convention Nationale de l'Industrie du Pétrole, du 31-3-1953, à laquelle nous avons adhéré à la suite d'accords entre la Direction et les représentants syndicaux.

Cette convention relie l'ensemble du personnel de la Société à l'un des secteurs les plus dynamiques de l'activité économique.

Plusieurs avenants et des accords de salaire ont complété ces textes.

Un dossier de Convention Collective avec avenants et barème national de salaires de la profession vous sera remis.

REMUNERATION - ENGAGEMENT NORMAL

Pendant votre période d'essai, vous recevrez un salaire ou un traitement établi forfaitairement, compte tenu de nos usages, de vos antécédents.

A l'issue de votre stage, s'il s'est effectué dans de bonnes conditions, vous serez titularisé et votre situation fera l'objet d'un examen par vos chefs qui décideront de votre classification selon vos fonctions.

Vous serez avisé de la décision prise par lettre, sinon votre fiche de salaire vous donnera toutes indications.

Les modifications apportées à votre rémunération vous seront notifiées ultérieurement par une nouvelle fiche de salaire.

ENGAGEMENT PROVISOIRE

Si vous êtes engagé pour une période de remplacement ou une tâche limitée ou saisonnière, les règles ci-dessus ne sont généralement pas observées. Dans ce cas, ce sont les conditions mêmes de votre engagement qui règlent vos rapports entre vous et nous.

VOTRE PAYE

Si vous n'êtes pas mensuel, renseignez-vous auprès de votre Chef de Service pour connaître la date de paiement des salaires. Un acompte peut vous être donné sur la paye déjà acquise.

VOTRE BULLETIN DE PAYE

C'est une pièce que vous devez conserver précieusement. Si quelque chose vous échappe dans sa présentation, n'hésitez pas à vous renseigner. Toutes indications vous seront données sur le mode de calcul comme sur les retenues, par votre Chef de Service ou par le Chef du Personnel.

PROMOTION

Notre Société présente des possibilités d'avancement pour ceux qui désirent progresser et qui le méritent par leurs capacités. Lorsqu'un poste est disponible, nous en informons le personnel et nous donnons la préférence à celui de nos collaborateurs qui possède les qualités requises pour l'emploi.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	
Ouvriers passés employés	1	1	1		4	2	9
Employés passés Agents de Maîtrise	12	12	7	3	4	6	44
Agents de Maîtrise passés Cadres	3	5	3	3	3	9	26
Cadre passé Direction			1				1
	16	18	12	6	11	17	

VOTRE TRAVAIL

Pour que votre travail apporte les satisfactions que vous et nous en attendons, il faut que vous respectiez quelques règles élémentaires.

SOYEZ PONCTUEL.

Si vous devez vous absenter, si vous prévoyez un retard, N'OUBLIEZ PAS D'EN AVERTIR VOTRE CHEF DE SERVICE, en lui indiquant le motif et la durée.

VOTRE SECURITE

AYEZ UN SOIN JALOUX du matériel comme de l'outillage ; ils contribuent au rayonnement de notre Société ; ils sont les « moyens » de la prospérité de notre Société, c'est-à-dire aussi de votre prospérité.

OBSERVEZ LES PRÉCAUTIONS QUI VOUS SONT INDICUÉES pour le maniement de certains produits et matériels et notamment dans la manutention des matières inflammables.



SOYEZ VIGILANT. — Votre attention peut sauver des vies humaines. Vous devez nous aider par vos efforts. Les services rendus par notre Société à sa clientèle ne seront appréciés que s'ils sont entourés de tous vos soins.

SI VOUS ÊTES BLESSÉ, N'ATTENDEZ PAS, même s'il s'agit d'un accident léger : faites-le constater et allez vous faire panser *immédiatement*.

RECLAMATIONS

SI VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION A FORMULER : Adressez-vous à votre Chef direct, puis à votre Chef d'organisme ou bien au Chef du personnel.

Respectez la hiérarchie.

D'autre part, vous avez des représentants qui sont *les délégués du personnel*. Ils sont nommés chaque année par vous, sur des listes présentées par les organisations syndicales.

Leur mission consiste à présenter les réclamations individuelles ou collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites, relatives à l'application des taux de salaires et des classifications professionnelles, du Code du Travail et des mesures d'hygiène, de sécurité et de prévoyance.

DEMANDEZ A VOTRE CHEF DE SERVICE LES NOMS DES DÉLÉGUÉS QUI VOUS REPRÉSENTENT.

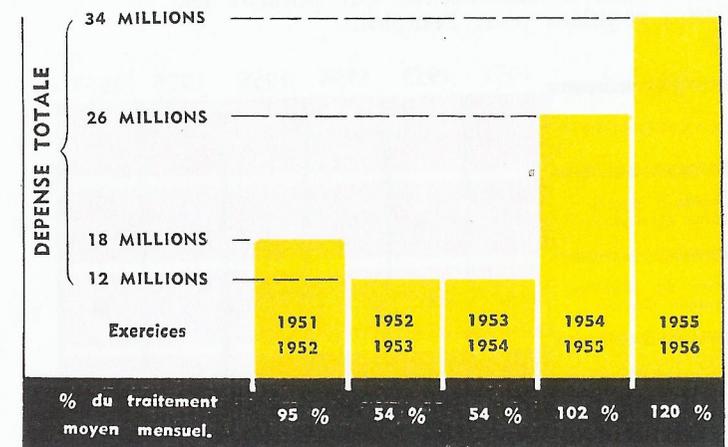
NOTEZ QU'IL EST INDISPENSABLE, dans votre intérêt propre d'avertir votre Chef de Service ou le SERVICE DU PERSONNEL, de toutes les modifications intervenant soit dans votre famille, soit dans votre situation personnelle.

Tenez votre Chef de Service au courant de vos difficultés. Il peut vous aider utilement et vous aider à résoudre certains problèmes grâce aux dispositions sociales de la Société.

PRIME D'EFFICIENCE COLLECTIVE

Instituée en 1952, c'est un intéressement basé sur les résultats annuels de la Société et réparti au prorata des salaires reçus dans le courant de l'année sociale écoulée. Un acompte est distribué dans la semaine précédant Noël ; le solde, dont le montant avant répartition est déterminé par le Conseil d'Administration, est versé en mai ou juin. Cette prime d'efficacité collective a oscillé jusqu'ici entre 50 % dans des années peu favorables, et 120 % lorsque les résultats ont été bons. Ces pourcentages s'appliquent sur la rémunération moyenne mensuelle. Les conditions d'ancienneté pour bénéficier de la répartition de cette prime sont :

- pour le personnel présent tout l'exercice (1^{er} avril au 31 mars) 25% de la prime
- pour le personnel ayant 1 an de présence au premier mois de l'exercice 50% de la prime
- pour le personnel ayant 2 ans de présence au premier mois de l'exercice 75% de la prime
- pour le personnel ayant 3 ans de présence au premier mois de l'exercice 100% de la prime



Les bénéficiaires doivent être présents à la Société au 31 mars, dernier jour de l'exercice considéré. L'acompte éventuellement versé reste acquis en toutes circonstances.

COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise qui comprend des délégués de chacune des catégories de personnel, se réunit au siège tous les mois.

Les délégués des organismes extérieurs et du siège y suivent attentivement la vie de la Société. Le Comité d'Entreprise constitue diverses commissions dont les membres sont désignés par ses soins, souvent en dehors du Comité et qui se préoccupent de diverses questions : Loisirs, Formation, Logement etc. Ces commissions se réunissent périodiquement.

Dans le cadre de l'agrandissement des locaux du Siège administratif à Grenoble, une salle de réunion pouvant contenir 250 personnes a été installée, afin de permettre les réunions de formation et d'information du Personnel.

BULLETIN DE LIAISON

Tous les mois ce bulletin donne des nouvelles et des informations concernant le personnel.

Il vous tient au courant de l'évolution du marché dans les branches « Pétroles », « Charbons », « Confort-Ménager ».

LE PLAN

Chaque année au début de l'exercice la Direction élabore le plan des objectifs à atteindre pour l'ensemble de la Société. Ces objectifs sont ensuite répartis par organismes et par services de façon à ce que chacun

connaisse de façon suffisamment précise son rôle dans l'activité générale. Le Courrier du plan fait le point mensuellement de l'évolution de chacune des activités.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Tous les ans la Société LA MURE fête les membres de son personnel qui ont obtenu la Médaille d'Honneur du Travail :

- pour 25 ans, la Médaille d'Argent,
- pour 35 ans, la Médaille de Vermeil.

Les formalités de constitution de dossier sont faites automatiquement par le Service du Personnel. Les décorations sont remises au cours d'une cérémonie à Grenoble, une gratification est remise à chacun des médaillés.



CONCLUSION

Vous appartenez désormais à une entreprise dont les origines remontent à 1806 et qui, depuis cette date lointaine, n'a cessé de mettre ses activités au service des économies régionales avec le souci de « bien servir ». Ce souci devra être le vôtre : la qualité du service auquel a droit notre clientèle résulte de la bonne exécution des tâches individuelles.

Vous vous rendrez compte, lorsque vous aurez mieux pris conscience de ce qu'est LA MURE, de la responsabilité de chacun des membres de la Société.

L'intérêt que vous porterez à notre activité vous démontrera bien vite que, quelles que soient vos fonctions, vous êtes un agent actif de la collectivité. De votre comportement, de votre action, dépendront le développement de la Société et, donc, l'amélioration des conditions de vie de ses membres.

Vous n'allez pas connaître, avant un certain temps, l'ensemble de la Société. Vous êtes dans un organisme ou dans un service, intégré au sein d'une équipe qui doit se donner avec enthousiasme à sa tâche, chacun aimant son métier. C'est avec la cohésion et le dynamisme d'une équipe sportive que vous participerez au rayonnement de LA MURE dans votre région.



CREDITS

**CONDITIONS
SUR CERTAINS
EN FAVEL**

Le livret social ci-inclus s'efforce de vous donner des renseignements précis mais succincts sur les différentes dispositions légales, conventionnelles particulières à la Société La Mure.



